

Province de Québec M.R.C. Nicolet-Yamaska Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 191-17 (hébergement temporaire Air R&B).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement de modification numéro 265-23 et intitulé *« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 191-17 »*.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 mars 2023, à 19h30 au centre communautaire (1025, rue Hébert). L'objet de cette assemblée est la modification de notre règlement de zonage. Au cours de cette assemblée, Réal Deschênes, maire, et Anne-Marie Désilets, inspectrice en bâtiment, expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, sis au 1055, rue Richard, le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 et du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- 4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Wenceslas ce 7 mars 2023.

Carole Hélie,

Carses Higgs

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 10h00 et 13h00, le 7e jour de mars deux mille vingttrois ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7e jour de mars 2023.

Carole Hélie.

Directrice générale et greffière-trésorière



Province de Québec M.R.C. Nicolet-Yamaska Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 191-17 (roulottes).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement de modification numéro 264-23 et intitulé *« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 191-17 »*.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 mars 2023, à 19h30 au centre communautaire (1025, rue Hébert). L'objet de cette assemblée est la modification de notre règlement de zonage. Au cours de cette assemblée, Réal Deschênes, maire, et Anne-Marie Désilets, inspectrice en bâtiment, expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, sis au 1055, rue Richard, le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 et du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- 4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Wenceslas ce 7 mars 2023.

Carole Hélie.

Carola Hoose

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 10h00 et 13h00, le 7e jour de mars deux mille vingttrois ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7e jour de mars 2023.

Carole Hélie,

Directrice générale et greffière-trésorière